

COMPTE ADMINISTRATIF 2022



Communauté de
Communes du
Pays
Réuni
d'Orange

NOTE SYNTHETIQUE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2313-1 DU CGCT

REÇU EN PREFECTURE

le 02/05/2023

Application agréée E-legalite.com

71_AN-084-248400236-20230412-DL_070_F INB

TABLE DES MATIERES

I-	LE COMPTE ADMINISTRATIF : à quoi ça sert ?	3
II-	BUDGET PRINCIPAL : OPERATIONS DE L'EXERCICE 2022.....	3
1)	SECTION DE FONCTIONNEMENT	3
2)	SECTION D'INVESTISSEMENT.....	6
3)	TOTAL DES DEUX SECTIONS	8
4)	ZOOM SUR LES EPARGNES	8
5)	RESULTATS CUMULES / AFFECTATION DES RESULTATS	9
III-	LES BUDGETS ANNEXES.....	10
1)	BUDGET ANNEXE DE L'EAU	10
2)	BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT	10
3)	BUDGET ANNEXE DE GRANGE BLANCHE II	11
4)	BUDGET ANNEXE PRESTATIONS DE SERVICES	11
5)	BUDGET ANNEXE DU SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)	12
6)	BUDGET ANNEXE MOBILITES	12
7)	BUDGET ANNEXE GESTION DES DECHETS : Nouveauté 2022	13
IV-	LA FISCALITE.....	13
V-	DETTE	14
1)	BUDGET PRINCIPAL	15
2)	BUDGETS ANNEXES.....	16
VI-	EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE ET CHARGES DE PERSONNEL	17
VII-	CONCLUSION	18

I- LE COMPTE ADMINISTRATIF : A QUOI ÇA SERT ?

Chaque année, l'ordonnateur (le Président) rend compte des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

À la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 décembre de l'année N, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les 7 comptes administratifs correspondants aux différents budgets annexes.

Le Compte Administratif :

- Rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- Présente les résultats comptables de l'exercice ;
- Est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

II- BUDGET PRINCIPAL : OPERATIONS DE L'EXERCICE 2022

1) SECTION DE FONCTIONNEMENT

➤ DEPENSES

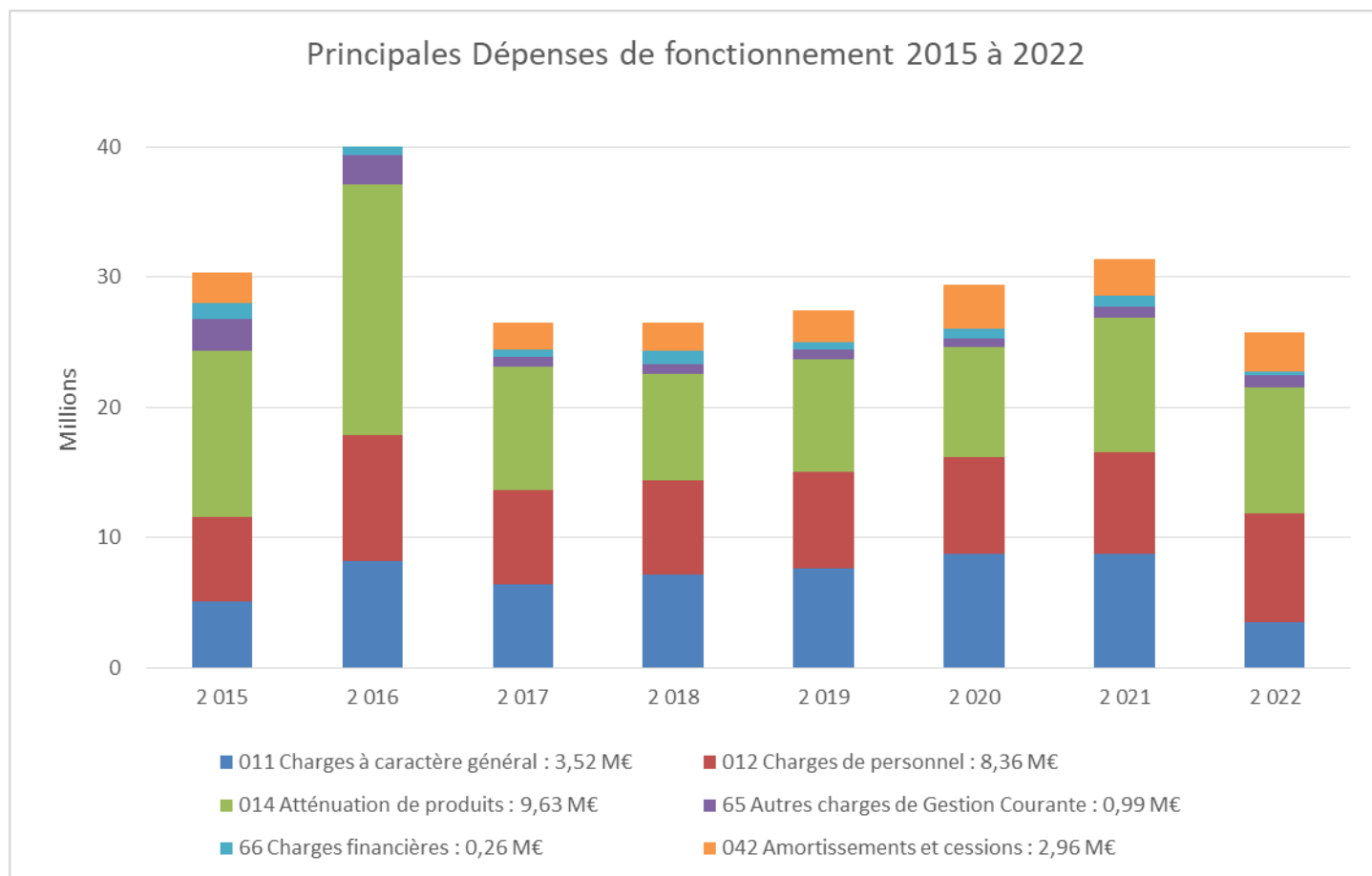
Réalisé : 25 916 423.20 euros

➤ RECETTES

Réalisé : 31 431 836.97 euros

Excédent de fonctionnement 2022 de : 5 515 413.77 €

■ COMPARATIF DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (par nature de charges)



Le chapitre des charges à caractère général est en forte diminution du seul fait de la création du Budget annexe Gestion des Déchets. A constantes équivalentes, ce chapitre se serait élevé à 9 147 135 € soit une augmentation de + 4.87 % (+ 424 520 €).

L'augmentation de 7.07 % (+ 551 953 €) des dépenses de personnel est due à la revalorisation par deux fois du SMIC qui augmente de fait les bas indices, ainsi que par la revalorisation de 3.5 % de l'ensemble des catégories de personnel. Sur les dépenses de personnel, une partie concerne le personnel des budgets annexes. Le coût net du personnel hors budgets annexes est donc de 5 665 072.03 € en 2022, une fois les refacturations aux budgets annexes et les mises à disposition auprès d'autres collectivités déduites.

Le chapitre atténuation de produits est en baisse de -7.05 % (- 730 160 €), mais l'année 2021 avait supporté le reversement de la baisse invalidée de 10 % des AC 2020. A souligner sur ce poste la forte augmentation de la taxe de séjour (+ 213 136 €) ce qui traduit l'attractivité de notre territoire.

La variation de + 14.65 % (+ 127 147 €) du chapitre autres charges de gestion courante vient d'une nouvelle forte hausse de notre participation au Syndicat Mixte Eygues Aygues (SMEA) pour la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) (+ 46 737 €) ainsi qu'à celle du Syndicat mixte de l'Ouvèze Provençale (SMOP) (+ 58 558 €).

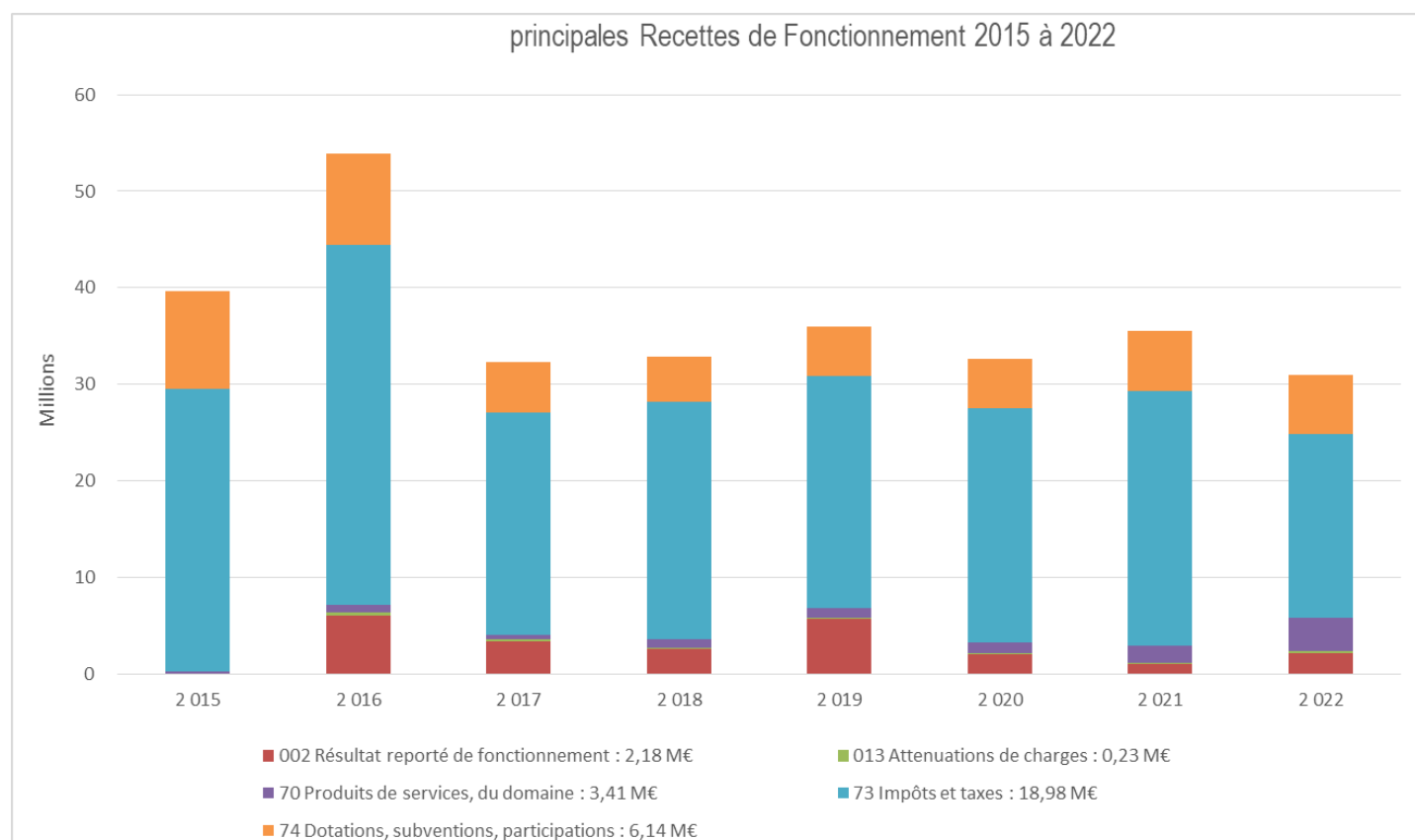
Avec la régularisation et l'exécution des transferts des prêts à destination de la CASC dans l'opération de sortie de Sorgues et Bédarrides en application de l'arrêté du Préfet de Vaucluse du 29 mai 2019, le chapitre charges financières diminue de 519 737 € (- 66,96 %). Cette opération est à relativiser car ce chapitre a bénéficié d'une

diminution de régularisation des intérêts courus non échus (ICNE) l'impactant de 338 231 €. Si l'on neutralise cette opération exceptionnelle, ce chapitre s'élève donc à 594 697 € soit une baisse réelle de -23.38 % (-181 507 €).

Le chapitre charges exceptionnelles, très important en 2021 suite au retraitement des opérations de sorties des communes de Sorgues et Bedarides, revient à un niveau traditionnel malgré la régularisation d'une recette exceptionnelle du fond COVID 19 (119 861 €).

Le chapitre dotations aux amortissements et provisions est en augmentation en 2022 par rapport à 2021. Ce chapitre concerne certaines recettes dont le recouvrement pourrait se trouver compromis.

■ COMPARATIF DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT (par nature de produits)



Les atténuations de charges sont en forte hausse de 108 486 € (+ 88,32 %), et correspondent au remboursement des indemnités maladies.

L'augmentation de 89,16 % (1 607 262 €) des produits de services du domaine est due principalement au remboursement du personnel affecté au budget annexe Gestion des déchets (+ 2 182 327 €). Sans cette recette nouvelle, le chapitre est en forte contraction (- 575 064 €).

Le chapitre impôts et taxes, qui sont les principales ressources, baisse de 7 297 094 €. Considérant le transfert des recettes des ordures ménagères sur le budget annexe gestion des déchets (8 324 056 €), il est en réalité en hausse de 1 026 961 € grâce notamment à de meilleures recettes de taxe de séjour et des compensations de fiscalité plus importantes.

Le chapitre dotations, subventions et participations diminue de -2.60 % (- 164 263 €) étant par nature volatile il est plutôt stable.

Le chapitre autres produits de gestion courante a enregistré des écritures de régularisation en recettes venant compenser les dépenses correspondantes (régularisation des écritures de rattachement de la collecte OM). Il n'est donc que comptable et n'apporte aucune plus-value.

Le chapitre produits financiers n'enregistre aucune écriture en 2022. Il avait enregistré, en 2021, 754 600 € suite à la régularisation des intérêts d'emprunts dus par la CASC liée à la sortie des communes de Sorgues et Bédarrides, ce qui n'a pas vocation à se reproduire.

Après deux années (2020 et 2021) d'utilisation intensive pour enregistrer les écritures de liées aux sorties des communes de Sorgues et Bédarrides le chapitre produits exceptionnels baisse à un niveau traditionnel de cession, remboursement de sinistres et divers.

2) SECTION D'INVESTISSEMENT

➤ DEPENSES

Réalisé : **10 489 826.11 euros**

➤ RECETTES

Réalisé : **9 016 258.13 euros** dont 1 000 000 euros d'affectation en réserve complémentaire

Déficit d'investissement 2022 de : -1 473 567.98 €

La baisse de recettes entre 2022 et 2021 a été largement atténuée par la perception de subventions d'investissement.

Le chapitre subventions d'investissement comprend le versement d'une subvention pour le PEM (1.17 M€), pour le centre ancien de Courthézon (0.5 M€) et pour le bâtiment des archives (0.13 M€).

Le chapitre autres immobilisations financières, largement mouvementé en 2021 par les opérations de sortie de Sorgues et Bédarrides (1.53 M€) en application de l'arrêté du Préfet de Vaucluse du 29 mai 2019, ne bénéficie en 2022 que du reversement partiel de l'avance de Trésorerie du budget Mobilités.

• LES PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

- Les dépenses d'équipement : 8 742 256 euros répartis comme suit :

- ✓ **4 769 969 euros** pour les opérations de travaux neufs et d'aménagements divers comme les travaux d'équipement, installations, matériels et outillages techniques...
- ✓ **1 994 592 euros** pour les acquisitions de terrains, terrains bâtis, voiries, matériels roulants et autres, agencements, aménagements, matériels de transport et matériels divers...
- ✓ **442 453 euros** pour les études.
- ✓ **1 535 241 euros** pour des subventions d'équipement versées.

Principales dépenses d'investissement 2022			
Voirie communale et routes (821 et 822)	5 128 548 €	dont travaux diverses rues	781 543 €
		dont pole échange multimoda	1 272 131 €
		dont avenue Argensol Orange	110 365 €
		dont boulevard Daladier	991 979 €
		Déviation RN7	633 080 €
		dont à Courthézon	1 339 450 €
Administration générale (020)	158 042 €	dont réhabilitation siège CCPRO	13 782 €
		démolition SITORO	132 620 €
		dont Aménagement local archives	11 640 €
Propreté urbaine (813)	297 199 €		
Logements service commun (70)	38 810 €		
Eclairage public (814)	55 331 €		
Aménagement des eaux (831)	136 825 €		
TOTAL	5 814 755 €		

- Le remboursement de la dette en capital

- ✓ **1 454 570 euros**

Après la mise en application de l'arrêté du Préfet de Vaucluse du 29 mai 2019 suite à la sortie des communes de Sorgues et Bédarrides, le remboursement du capital de la dette s'ajuste précisément à la seule dette de la CCPRO, et est diminué, en 2022, des emprunts affectés au budget annexe Gestion des déchets.

• LES PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENT :

- Subventions perçues :

- ✓ Le PEM (1.17 M€)
- ✓ Le centre ancien de Courthézon (0.5 M€)
- ✓ Le bâtiment des archives (0.13 M€)

- Fonds de Compensation de la TVA :

- ✓ 760 972 €

- Amortissements :

- ✓ 2 958 432 €

- **Excédent de Fonctionnement capitalisé :**

✓ 1 000 000 €

La lecture de ces principales recettes laisse apparaître des différences significatives d'année en année. Les trois premières sont liées à l'activité économique et aux travaux alors que la dernière résulte d'une part dans la couverture du déficit d'investissement lorsqu'il existe ou de la volonté de la collectivité de provisionner, à l'avance, la section d'investissement.

3) TOTAL DES DEUX SECTIONS

➤ **DEPENSES 2022**

Réalisé : 36 406 249.31 euros

➤ **RECETTES 2022**

Réalisé : 40 448 095.10 euros

4) ZOOM SUR LES EPARGNES

Budget principal 2022 :

Diverses Epargnes CCPRO	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Différence entre 2022 et 2021
Epargne Brute	5 290 525 €	4 646 676 €	6 716 219 €	6 191 027 €	-7,82%
Epargne de Gestion	5 884 361 €	5 321 039 €	7 492 423 €	6 447 494 €	-13,95%
Epargne Nette	3 447 950 €	2 841 149 €	4 604 616 €	4 736 457 €	2,86%

DEFINITIONS :

Epargne brute : Recettes réelles de fonctionnement **moins** dépenses réelles de fonctionnement. On la nomme aussi « autofinancement brut » et sert à financer en priorité au remboursement de la dette et aux dépenses d'équipements.

Epargne de Gestion : Epargne brute **plus** intérêts de la dette. Elle mesure l'épargne dégagée hors frais financiers.

Epargne nette : Epargne de gestion **moins** annuité du capital de la dette **OU** Epargne brute **moins** remboursement K de dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement du remboursement de dette.

Remarque : les recettes et dépenses prises en compte sont retraitées des charges et produits exceptionnels

Les dépenses de fonctionnement étant vouées, au vu du contexte économique actuel, à augmenter en 2023 et dans les années à venir, avec des recettes de fonctionnement stagnantes, une attention particulière sera à porter sur les niveaux d'épargne afin de pouvoir continuer à financer les dépenses d'investissement.

5) RESULTATS CUMULES / AFFECTATION DES RESULTATS

L'analyse de ce tableau laisse apparaître un résultat 2022 négatif en investissement de 1 473 567.98 € et un résultat positif de 5 515 413.77 € en fonctionnement. Après reprise du résultat de la section d'investissement 2022 et financement des Restes à Réaliser 2022, le solde de la section d'investissement se trouve en négatif à hauteur de 4 078 718.96 €.

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET PRINCIPAL CCPRO

CCPRO	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL DEUX SECTIONS	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS
OPÉRATIONS DE L'EXERCICE 2022	10 489 826,11 €	7 141 285,93 €	25 916 423,20 €	29 253 247,63 €	36 406 249,31 €	36 394 533,56 €
RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022	3 348 540,18 €	/	/	3 336 824,43 €	11 715,75 €	/
RÉSULTATS REPORTÉS 2021	/	1 874 972,20 €	/	2 178 589,34 €	/	4 053 561,54 €
RÉSULTATS CLÔTURE DÉFINITIFS 2022	1 473 567,98 €	/	/	5 515 413,77 €	/	4 041 845,79 €

REPRISE ET AFFECTATION DES RESULTATS 2022

CCPRO	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS
REPRISE DES RÉSULTATS 2022	1 473 567,98 €	/	/	5 515 413,77 €
RESTES A RÉALISER 2022	2 605 150,98 €	0,00 €		
TOTAL REPRISES + RAR	4 078 718,96 €	/	/	5 515 413,77 €
BESOIN DE FINANCEMENT	4 078 718,96 €	/		
AFFECTATION BUDGET PRINCIPAL (R1068 /R002/D002)		4 078 718,96 €	/	1 436 694,81 €
TOTAL DES SECTIONS APRES AFFECTATION	/	/	/	1 436 694,81 €

III-LES BUDGETS ANNEXES

L'année 2022 a été marquée par la création du budget annexe Gestion des déchets.

Désormais, le Pays Réuni d'Orange possède les 7 budgets annexes suivants :

1) BUDGET ANNEXE DE L'EAU

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET ANNEXE EAU CCPRO

EAU	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION		TOTAL DEUX SECTIONS	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS
OPÉRATIONS DE L'EXERCICE 2022	1 561 961,87 €	587 904,71 €	502 164,76 €	1 015 244,38 €	2 064 126,63 €	1 603 149,09 €
RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022	974 057,16 €	/	/	513 079,62 €	460 977,54 €	/
RÉSULTATS REPORTÉS 2021	/	1 801 774,84 €	/	580 664,57 €	/	2 382 439,41 €
RÉSULTATS CLÔTURE DÉFINITIFS 2022	/	827 717,68 €	/	1 093 744,19 €	/	1 921 461,87 €

Destiné à gérer la distribution d'eau potable, ce budget nécessite des adaptations techniques permanentes.

Les principales dépenses d'investissement 2022 se sont orientées vers :

- **Courthézon :**
Travaux place du 8 mai et Jean Jaurès
Reprise canalisation principale FONT 300 et sous voie SNCF...
- **Jonquières :**
Reprise branchement et déplacement compteurs...
- **Orange :**
Poursuite de l'étude sur les nouvelles ressources en eau (nappe d'accompagnement du Rhône)
Travaux : avenue Argensol, Bd Daladier, chemin de Courtebotte ; Impasse Chèvrefeuilles ; rue du Limousin...

2) BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT CCPRO

ASSAINISSEMENT	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION		TOTAL DEUX SECTIONS	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS
OPÉRATIONS DE L'EXERCICE 2022	2 890 471,62 €	1 300 646,05 €	1 060 053,64 €	1 042 095,29 €	3 950 525,26 €	2 342 741,34 €
RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022	1 589 825,57 €	/	17 958,35 €	/	1 607 783,92 €	/
RÉSULTATS REPORTÉS 2021	/	1 541 941,73 €	/	1 123 400,54 €	/	2 665 342,27 €
RÉSULTATS CLÔTURE DÉFINITIFS 2022	47 883,84 €	/	/	1 105 442,19 €	/	1 057 558,35 €

Les principales dépenses d'investissement 2022 concernent :

- **Jonquières :**
STEP
- **Orange :**
Boulevard Daladier, av Guillaume de Taciturne, rue du Limousin
- **Caderousse :**
STEP, canalisation du Grès

3) BUDGET ANNEXE DE GRANGE BLANCHE II

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET ANNEXE GRANGE BLANCHE 2 CCPRO

GRANGE BLANCHE 2	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL DEUX SECTIONS	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS
OPÉRATIONS DE L'EXERCICE 2022	1 472 047,76 €	2 009 099,36 €	2 009 429,37 €	1 892 047,93 €	3 481 477,13 €	3 901 147,29 €
RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022	/	537 051,60 €	117 381,44 €	/	/	419 670,16 €
RÉSULTATS REPORTÉS 2021	2 009 099,36 €	/	/	1 631 389,86 €	377 709,50 €	/
RÉSULTATS CLÔTURE DÉFINITIFS 2022	1 472 047,76 €	/	/	1 514 008,42 €	/	41 960,66 €

Ce budget annexe est dédié à l'aménagement de la ZAC Grange Blanche II. La commercialisation est terminée. Lors de sa clôture, l'excédent ou le déficit constaté sera reversé au budget principal de la CCPRO. Afin de pouvoir l'équilibrer en 2021, une subvention de 450 000 € en provenance du budget principal a dû lui être versée.

Il est à noter que tous les terrains disponibles sont vendus. Ce budget annexe devrait, ainsi, être clôturé en 2023.

4) BUDGET ANNEXE PRESTATIONS DE SERVICES

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET ANNEXE PRESTATIONS DE SERVICES CCPRO

PRESTATIONS SERVICES	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION		TOTAL DEUX SECTIONS	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS
OPÉRATIONS DE L'EXERCICE 2022			321 399,97 €	322 542,42 €		
RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022			/	1 142,45 €		
RÉSULTATS REPORTÉS 2021			/	53 127,45 €		
RÉSULTATS CLÔTURE DÉFINITIFS 2022			/	54 269,90 €		

Ce budget annexe a été créé pour permettre à la CCPRO d'effectuer des prestations, à prix coûtant, auprès de ses communes membres. Il n'a donc pas vocation à faire des excédents ou des déficits.

5) BUDGET ANNEXE DU SPANC (SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF)

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET ANNEXE SPANC CCPRO

SPANC	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION		TOTAL DEUX SECTIONS	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS
OPÉRATIONS DE L'EXERCICE 2022			8 222,21 €	4 270,00 €		
RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022			3 952,21 €	/		
RÉSULTATS REPORTÉS 2021			/	7 600,91 €		
RÉSULTATS CLÔTURE DÉFINITIFS 2022			/	3 648,70 €		

Le budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif est le plus petit budget de notre Intercommunalité (il ne concerne que la ville d'Orange) quant aux sommes mises en jeu.

Un peu comme pour le budget Prestations de Services, il s'équilibre entre les encaissements des contrôles faits chez les usagers et les dépenses s'y rattachant, essentiellement celles de personnel.

Les recettes proviennent des contrôles effectués chez les particuliers qui ont pu reprendre suite à la sortie progressive de la crise engendrée par la COVID 19.

6) BUDGET ANNEXE MOBILITES

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET MOBILITES CCPRO

MOBILITES	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION		TOTAL DEUX SECTIONS	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS
	OPÉRATIONS DE L'EXERCICE 2022	479 361,73 €	187 278,00 €	1 672 305,08 €	1 961 462,62 €	2 151 666,81 €
RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022	292 083,73 €	/	/	289 157,54 €	2 926,19 €	/
RÉSULTATS REPORTÉS 2021	/	647 500,00 €	/	6 667,37 €	/	654 167,37 €
RÉSULTATS CLÔTURE DÉFINITIFS 2022	/	355 416,27 €	/	295 824,91 €	/	651 241,18 €

Ce budget annexe a été mis en place au 1^{er} juillet 2021. Issu du transfert de la compétence transport exercée par les communes (seule Orange était concernée), il devient « Mobilités » au sein de la CCPRO et regroupe l'intégralité des cinq communes.

La principale recette de ce budget est le versement mobilités.

7) BUDGET ANNEXE GESTION DES DECHETS : NOUVEAUTE 2022

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET ANNEXE GDD CCPRO

GESTION DES DECHETS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL DEUX SECTIONS	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS
	OPÉRATIONS DE L'EXERCICE 2022	1 380 574,37 €	1 850 860,43 €	8 845 187,05 €	9 208 574,83 €	10 225 761,42 €
RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022	/	470 286,06 €	/	363 387,78 €	/	833 673,84 €
RÉSULTATS REPORTÉS 2021	/	0,00 €	/	0,00 €	/	0,00 €
RÉSULTATS CLÔTURE DÉFINITIFS 2022	/	470 286,06 €	/	363 387,78 €	/	833 673,84 €

Afin d'isoler les coûts relatifs aux ordures ménagères et aux déchetteries, il a été décidé de mettre en place ce nouveau budget annexe au 1^{er} janvier 2022. Un budget annexe doit fonctionner avec ses propres recettes dont la principale sera la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

IV-LA FISCALITE

Evolution des taux de fiscalité votés par la CCPRO depuis 2015 :

Taxe	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taxe d'Habitation (TH)	8,28%	8,28%	8,28%	8,28%	8,28%	8,28%	Réforme de la suppression de la TH	
Taxe Foncière Bâtie (TFB)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Taxe Foncière Non-Bâtie (TFNB)	4,10%	4,10%	4,10%	4,10%	4,10%	4,10%	4,10%	4,10%
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) hors Orange	11,50%	11,50%	11,10%	10,20%	10,20%	10,20%	14,40%	14,40%
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) Orange	7,65%	8,65%	9,63%	10,20%	10,20%	10,20%	14,40%	14,40%
Contribution Foncière des Entreprises (CFE) hors Orange	35,12%	35,12%	35,12%	35,12%	35,12%	35,12%	35,12%	35,12%
Contribution Foncière des Entreprises (CFE) Orange	35,12%	35,12%	35,12%	35,12%	35,12%	35,12%	35,12%	35,12%

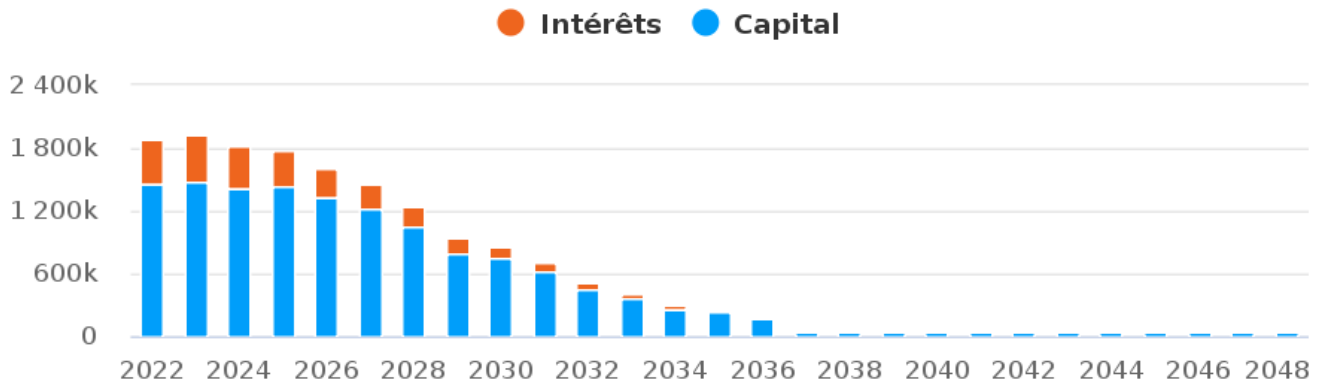
Les taux de la Taxe Foncière Non Bâtie et de la Contribution Foncière des Entreprises sont restés stables depuis 2015.

V- DETTE

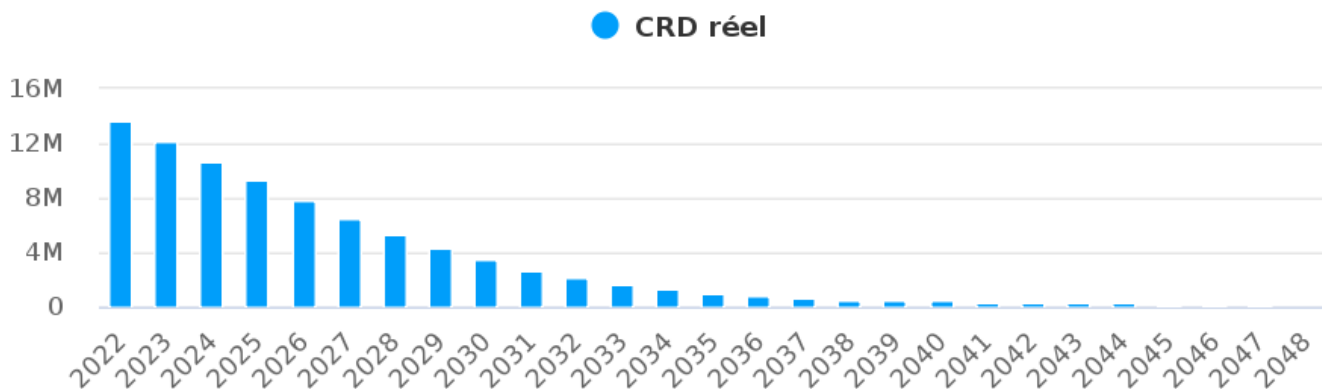
1) BUDGET PRINCIPAL

La CCPRO maîtrise toujours sa dette qui décroît au fil des ans et n'a pas eu recours à l'emprunt en 2022. La courbe décroît fortement jusqu'en 2031 puis très lentement après cette date à cause de prêts sur le long terme (30 ans).

Evolution du remboursement de l'annuité de la dette :

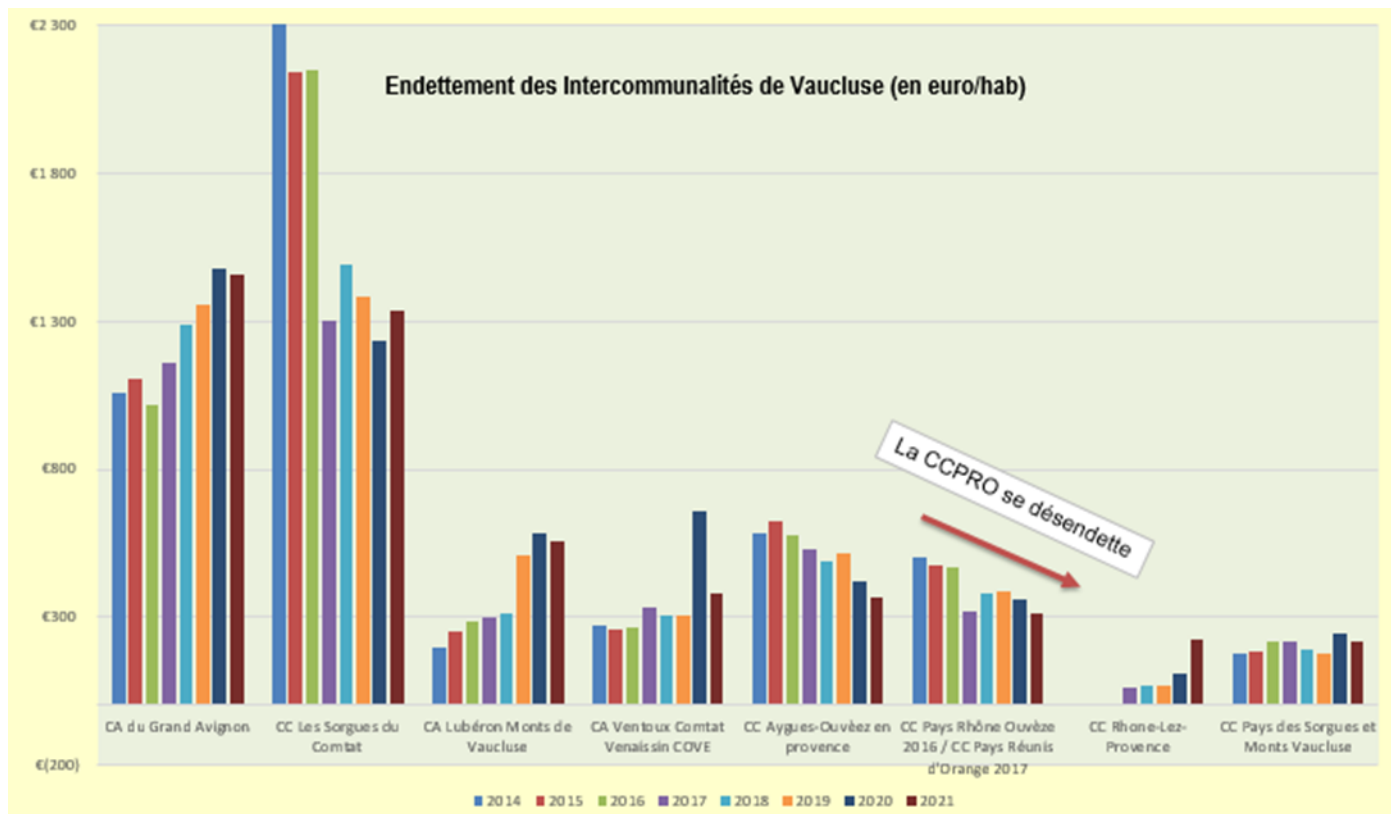


Evolution de l'encours de la dette :



Le tableau ci-dessous indique le niveau de dette par habitant des principales Intercommunalités de Vaucluse depuis 2014. La CCPRO est dans la moyenne des autres Intercommunalités et même bon élève si l'on retrace la dette affectée à la CCSC suite aux départs de Bédarrides et Sorgues.

Niveau de dette par habitant des Intercommunalités de Vaucluse :

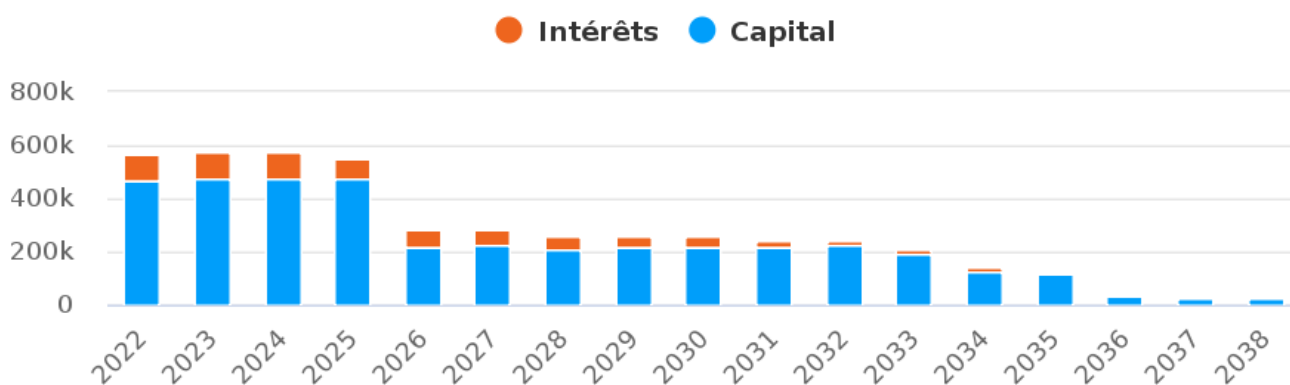


Remarque : Afin de comparer équitablement les Intercommunalités, les endettements sont issus du site officiel « collectivités-locales.gouv.fr » dont la dernière année mise en ligne est 2021. Le transfert de 13,6 M€ d'euros de la CCPRO vers la CCSC n'apparaissant pas sur collectivités-locales.gouv, il a été retiré afin de coller à la réalité.

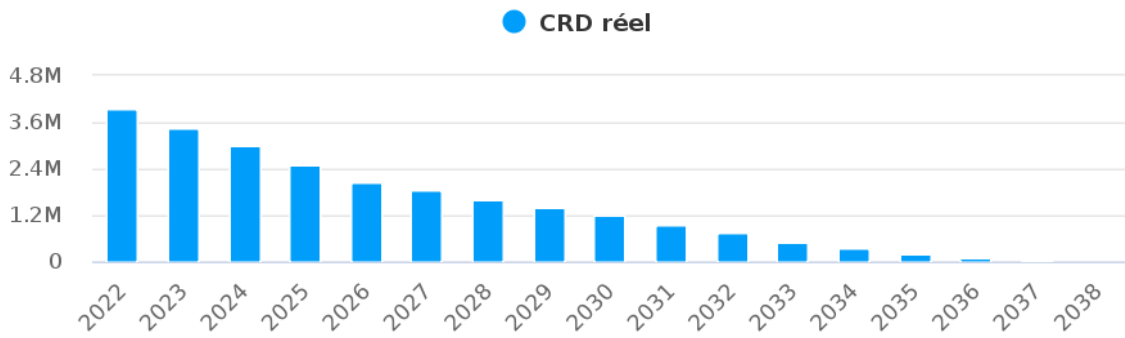
2) BUDGETS ANNEXES

Les graphiques ci-dessous présentent les éléments relatifs à la dette pour les budgets annexes (consolidés) :

Evolution du remboursement de l'annuité de la dette :



Evolution de l'encours de dette :



VI-EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE ET CHARGES DE PERSONNEL

➤ Effectifs pourvus de la collectivité au 31/12/2022 :

	EFFECTIFS POURVUS			
	A	B	C	TOTAL
Au 31/12/2020	10	14	141	165
Au 31/12/2021	6	18	143	167
Au 31/12/2022	3	19	152	174
Evolution 2021/2022	+ 4.19 %			

Pyramide des âges :



La pyramide démontre que la population est vieillissante avec un âge moyen au sein de la collectivité de 46 ans.

59 agents ont 55 ans et plus, soit 33.5% des effectifs.

➤ Charges de personnel en 2022 :

Les dépenses de personnel 2022 ont connu une évolution entre 2021 et 2022. Elle s'explique notamment par :

- Le relèvement du minimum de traitement dans la fonction publique au 01/01/2022 et au 01/05/2022
- La majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation au 01/07/2022
- L'instauration d'une indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat
- Le doublement de la cotisation au fonds national de compensation du supplément familial

Le budget principal supporte l'ensemble des dépenses liées au personnel et aux frais assimilés y compris pour les budgets annexes. Concernant les budgets annexes, une refacturation correspondant à la part représentée pour chacun de ces budgets est effectuée (neutralisation de la dépense correspondant à la part des budgets annexes par une contrepartie en recette). Une partie du personnel étant mis à disposition auprès d'autres collectivités (mairie d'Orange), une refacturation identique à celle précitée est également effectuée.

Le tableau ci-dessous présente le détail des charges de personnel et frais assimilés et des refacturations enregistrés sur le budget principal 2022.

Calcul du coût net des charges de personnel et frais assimilés du budget principal 2022	2022
Charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012)	8 361 809,45 €
Montant de la refacturation à d'autres collectivités (Mise à disposition)	259 754,19 €
Montant de la refacturation aux budgets annexes	2 436 983,23 €
Coût net des charges de personnel et frais assimilés du budget principal 2022	5 665 072,03 €

VII- CONCLUSION

Une année 2022 guidée par les axes suivants :

- Un encadrement strict des dépenses de fonctionnement.
- La poursuite de l'optimisation des recettes de fonctionnement.
- Une dette maîtrisée.
- Un maintien des taux d'impositions de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et de la CFE.
- Une réalisation en hausse des dépenses d'équipement
- Un excédent 2022 de 5 515 413.77 € qui doit être maintenu dans les prochaines années sous peine de fragiliser ce budget principal.